

Ouverture de l'Offre Publique de Retrait suivie d'un Retrait Obligatoire initiée par la société Kid Media Management agissant de concert avec M. Roch LENER sur les actions Millimages au prix de 25,52 euros par action regroupée et 0,45 euro par action non regroupée

Reprise des cotations

A compter du 1^{er} décembre 2014 et jusqu'au 7 janvier 2015 inclus, les actionnaires de Millimages pourront apporter leurs titres à l'offre publique de retrait initiée par Kid Media Management agissant de concert avec Monsieur Roch LENER (l'« Offre »).

L'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») a déclaré conforme l'Offre le 25 novembre 2014 et a apposé sur la note d'information de Kid Media Management le visa n° 14-619.

La cotation des actions de Millimages sera donc reprise le 1^{er} décembre 2014.

Le prix de l'offre s'élève à 25,52 euros par action regroupée Millimages et 0,45 euro par action non regroupée Millimages.

Le 5 novembre 2014, le Conseil d'Administration de Millimages a estimé, à l'unanimité, que le projet d'Offre correspondait à l'intérêt de Millimages et de ses actionnaires et a donc décidé de recommander aux actionnaires de Millimages d'apporter leurs titres à l'Offre.

Le Conseil d'Administration de Millimages s'est appuyé pour sa décision sur le rapport du Cabinet Grant Thornton, nommé en tant qu'expert indépendant le 16 juin 2014. L'expert indépendant a conclu dans son rapport :

« En conclusion de nos travaux, il apparaît que le prix proposé de 25,52 €, qui correspond au cours de suspension au 10 octobre 2013 et au prix de la dernière transaction du 20 octobre 2014 portant sur 9,20 % du capital :

- *s'inscrit au-delà de l'intervalle des valeurs (5,29 € et 11,71 € par action) que nous avons déterminées à l'aide de la méthode DCF ;*
- *n'est pas remis en cause par la méthode des transactions comparables (16,73 € par action) ;*
- *est dès lors équitable pour les actionnaires de Millimages, y compris dans l'éventualité d'un retrait obligatoire qui pourrait être lancé par le concert s'il détenait directement ou indirectement plus de 95% du capital et des droits de vote de Millimages. »*

La mise en œuvre de l'Offre doit permettre à Millimages de se libérer des contraintes réglementaires et administratives liées à l'admission de ses titres sur le marché, et dès lors de

réduire les coûts qui y sont associés, une telle opération permettant également de simplifier à l'avenir le fonctionnement de la Société.

L'Offre permet en outre de proposer aux actionnaires minoritaires une liquidité immédiate et intégrale sur leurs titres et ce, dans un contexte de faible rotation du flottant sur le marché.

A la date d'ouverture de l'Offre, Kid Media Management et Monsieur Roch LENER détiennent de concert 92,09% du capital et 95,51% des droits de vote de Millimages, l'Offre portant ainsi sur les 7,91% du capital non détenus par Kid Media Management et Monsieur Roch LENER.

A l'issue de la période d'Offre, si les actions non présentées à l'Offre ne représentent pas plus de 5% du capital ou des droits de vote, Kid Media Management, agissant de concert avec Monsieur Roch LENER, mettra en œuvre une procédure de retrait obligatoire. Dès lors, les actions qui n'auront pas été apportées à l'Offre seront transférées à Kid Media Management moyennant une indemnisation égale au Prix de l'Offre (25,52 euros par action regroupée et 0,45 euro par action non regroupée).

Pour plus d'informations sur l'Offre, des exemplaires de la note d'information établie par Kid Media Management et de la note d'information en réponse établie par Millimages visées par l'AMF le 25 novembre 2014 et des autres informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables des sociétés Kid Media Management et Millimages sont disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Millimages (www.millimages.com) et sont mis gratuitement à disposition du public aux sièges de Kid Media Management et de Millimages (88, rue de la Folie Méricourt - 75011 Paris) et de Louis Capital Markets (39-41 rue Cambon, 75001 Paris).

Contact - Info Actionnaires
corporate@millimages.com



Conseil



Etablissement présentateur

Retrouvez le communiqué de presse sur www.millimages.com.